



REGLEMENT

TITRES du Trophée JEAN BRUGER

Ce règlement est un complément au règlement du Trophée JEAN BRUGER édition de septembre 2011. Il remplace l'article 2.8 .

Les titres concernent les équipes classées premières des différentes divisions comportant 2 poules ou plus.

Divisions comportant 2 poules : 1/2 finales entre 1^{er} de la poule 1 et 2^{ème} de la poule 2 et 1^{er} de la poule 2 et 2^{ème} de la poule 1. Puis finale et classement 3-4.

Divisions comportant 3 poules : 1 /2 finales entre les équipes classées 1^{er} et 4^{ème} (meilleur 2^{ème} des poules) et 2^{ème} et 3^{ème} du classement général de la division. Puis finale et classement 3-4.

Divisions comportant 4 poules : 1 /2 finales entre les équipes classées 1^{ère} et 4^{ème} et 2^{ème} et 3^{ème} du classement général de la division. Puis finale et classement 3-4.

Déroulement des rencontres :

-1/2 finales : arrêt des rencontres au score acquis.

-Finales et classement : toutes les parties doivent être jouées.

Horaires : pointage 13h30, début des rencontres : 14h00